



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2291

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Décines Charpieu dans le cadre de son Dispositif d'appui à la création d'entreprise (DACE) pour son programme d'actions 2011**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2291**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Décines Charpieu dans le cadre de son Dispositif d'appui à la création d'entreprise (DACE) pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE)". La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration a permis de placer la Communauté urbaine comme première agglomération en matière de création d'entreprise avec 14 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter que 1 entreprise sur 4 de la région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (Classement European cities entrepreneurship ranking -ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau L_VE (68 % en 2007, 77 % en 2010).

Pour maintenir ces résultats élevés, la politique entrepreneuriale de la Communauté urbaine de Lyon porte une attention particulière à l'action dans les territoires fragilisés de l'agglomération pour soutenir un développement solidaire et équilibré. Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), un soutien particulier est apporté aux actions qui mettent en œuvre un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprise, l'emploi ou la formation (amorçage, structure de test, autre structure ante-crédation, etc.).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à la ville de Décines Charpieu à travers son dispositif d'appui à la création d'entreprise (DACE) pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des entrepreneurs dans les quartiers en politique de la ville.

Présentation de l'activité du dispositif d'appui à la création d'entreprises (DACE) de la ville de Décines Charpieu

Depuis début mars 2007, la ville de Décines Charpieu a intégré le dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes désirant créer une entreprise. Elle met à la disposition des créateurs d'entreprise un dispositif permettant de les accompagner tout au long du processus de création. La conseillère référente, issue du service économique et intégrée dans la Maison de l'emploi, est chargée d'accueillir, informer, orienter et suivre, 2 ans après la création, les porteurs de projet. Cette mission d'accompagnement représente 40 % d'un équivalent temps plein (ETP).

La mission d'accompagnement des porteurs de projet s'appuie sur une bonne connaissance du territoire et des spécificités des entreprises locales et s'inscrit également dans le cadre de la Maison de l'emploi, avec le partenariat lié : mission locale, plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Cela permet à ces structures d'adresser facilement les créateurs potentiels.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010

Sur les 69 personnes qui ont été reçues et suivies :

- 50 personnes, étant à la recherche d'un local pour installer leur activité, ont été adressées au DACE afin de valider leur projet et construire leur plan d'action,
- 10 personnes ont été adressées au DACE par les acteurs de l'emploi du territoire (mission locale et pôle emploi),
- 9 personnes se sont adressées au DACE suite à la distribution de brochures.

Les 69 personnes accompagnées ont pu clarifier les modalités de création de leur entreprise et mettre en place les démarches nécessaires.

- 20 personnes ont créé leur entreprise,
- taux de pérennité à 2 ans : 60 %.

Un plan de communication a été initié (article dans le journal municipal, etc.), une plaquette de communication a été créée, ainsi que des affiches qui ont été posées dans les lieux sociaux (maison de quartier, centre sociaux, lieux sportifs et culturels).

Programme d'actions 2011

Les trois grands objectifs poursuivis par le DACE, en 2011, sont :

- accompagner le public Décinois dans les étapes de la création d'entreprise,
- tisser un réseau de partenaires afin de proposer des réponses adaptées aux besoins des créateurs,
- apporter aux créateurs Décinois la bonne connaissance du tissu économique local, et des opportunités en termes de locaux.

Description de l'action

- accueillir et amener le porteur de projet à formuler son projet,
- valider la faisabilité du projet à chacune des étapes de la création : étude de marché, business plan, budget prévisionnel, démarches auprès des organismes financiers et recherche de locaux,
- suivre le nouveau créateur jusqu'à 2 ans après la création,
- réorienter et remobiliser les personnes vers les partenaires de la Maison de l'emploi quand le projet est invalidé.

Résultats attendus

- 80 personnes décinoises accueillies,
- temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 1 mois s'il s'agit d'un auto-entrepreneur et 6 mois s'il s'agit d'une SARL,
- taux de création : 20 %,
- nombre d'entreprises accompagnées, de 0 à 3 ans : 60 % de structures pérennes, après 2 ans d'activité.

Partenariat dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

La démarche de labellisation Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat est entreprise afin de rendre le dispositif d'appui, de l'accueil au suivi, plus lisible et plus efficace.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2010 et de pérenniser l'action de la commune de Décines Charpieu au sein du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 4 250 € en 2011 (montant identique en 2010).

Budget prévisionnel en 201

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	17 144	Etat	4 500
emploi des contributions volontaires en nature	1 109	ville de Décines Charpieu	8 394
		Communauté urbaine	4 250
		contributions volontaires en nature	1 109
Total	18 253	Total	18 253

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 250 € au profit de la commune de Décines Charpieu dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises (DACE) pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la commune de Décines Charpieu définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 341 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 3 400 € en 2011,

- 850 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.